

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 28 (1991)
Heft: 1023

Artikel: La politique à l'épreuve de l'écologie
Autor: Ruffy, Victor
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1020635>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La politique à l'épreuve de l'écologie

L'article ci-dessous reprend partiellement une contribution de Victor Ruffy à l'ouverture de la conférence pan-européenne sur l'environnement qui a eu lieu à Vienne, à fin 1990.

(vr) Il aura fallu malheureusement un certain nombre de catastrophes pour révéler à l'opinion publique les risques que font courir à nos sociétés les voies de développement choisies. Si ces événements frappants ont eu un rôle positif et ont appelé un certain nombre de mesures, nous ne pouvons pas encore prétendre que l'environnement est apprécié à sa juste valeur et que d'une manière générale la politique est parvenue à intégrer les impératifs de l'écologie.

Rarement, il est vrai, l'ampleur et le rythme des découvertes inquiétantes n'ont pareillement interpellé les régimes politiques et remis en cause leurs relations avec l'économie, leur mode de fonctionnement et leur capacité de réaction.

Rarement également les mesures nécessaires n'ont heurté ou ne heurteront aussi frontalement certains fondements de nos sociétés industrialisées.

Dans son ouvrage consacré au «Thème de Prométhée dans la littérature européenne», Raymond Trousson écrit: «Prométhée peut donc incarner de nos jours cette confiance illimitée que d'aucuns croient pouvoir accorder au progrès matériel et au perfectionnement technique qu'ils considèrent comme la plus haute expression de l'homme moderne»; et après avoir examiné un certain nombre d'œuvres datant de la première moitié de ce siècle, il poursuit: «Leur contenu témoigne, d'une manière générale, d'un mouvement spontané de confiance dans la pensée humaine dominatrice de la matière et maîtresse de son destin.» On rappellera que dans la Genèse, «après avoir créé un homme et une femme, Dieu les bénit et leur dit: Croissez et multipliez; remplissez la terre, soumettez-la. Réglez sur les poissons de la mer, sur les oiseaux du ciel et sur tout animal qui se meut sur la terre». Ces deux rappels expliquent en partie pourquoi certains Occidentaux considéraient que la prise en compte de l'écologie

constitue l'élimination du paradigme de la modernité, une condamnation de l'industrialisation et de la technologie, le rejet des apports scientifiques, voire l'abandon de la supériorité de l'homme sur la terre.

On saisit déjà à ce stade initial l'importance des obstacles dressés par une idéologie dont se sont inspirés des systèmes économiques productivistes considérés comme plus ou moins performants et plus ou moins attentifs à l'exploitation permanente des ressources naturelles renouvelables et non renouvelables.

Même si, à l'Ouest, le déclenchement des premières mesures de protection

**Dieu a dit à
l'homme de
soumettre la
terre.**

L'homme a obéi.

nous ont mis jusqu'à présent à l'abri de perturbations majeures, il convient de rappeler que l'économie de marché n'implique nullement une protection automatique de l'environnement. En fait la société industrielle productiviste occidentale a eu jusqu'à tout récemment pour habitude d'évacuer le problème de la raréfaction des matières premières, de négliger le caractère quantitativement fini des éléments naturels, d'externaliser les coûts liés à leur utilisation et leur restitution dans leur cycle respectif après traitement. Il a fallu l'encombrement physique des déchets, la part croissante de la pollution diffusée sans le moindre scrupule et de fait déléguée aux généra-

tions futures, le poids des charges publiques toujours plus lourd pour mettre en question des pratiques insoutenables et condamnées à terme.

Cet apaisement risque de n'offrir qu'un répit de courte durée car déjà pointée à l'horizon la théorie de «Gaïa». Elle a pour originalité de remettre en question l'objectivité de la Nature, de considérer l'homme non pas comme sur terre mais comme partie intégrante de la terre, élément parmi d'autres d'un système hypercomplexe qui s'autorégule. Soulignant la vulnérabilité des acquis scientifiques, cette théorie dénonce encore la prétention de l'homme de tout régir, qui se révèle dévastatrice, et recommande à ce dernier de réintroduire dans son comportement le respect et l'humilité, si évidemment son projet est la vie comme serait celui de la terre.

Il est trop tôt pour pouvoir mesurer l'influence d'une telle théorie sur l'orientation de nos sociétés. Disons que confrontée aux principes qui régissent les mouvements d'intégration économique, les négociations commerciales à l'échelle de la planète, elle s'inscrit comme une tendance à contre-courant et sa façon abrupte de questionner la société des hommes dans ses fondements, en Occident tout au moins, est souvent considérée comme de la provocation.

Toutefois, à part ce courant philosophique écologique radical, les perspectives décrites dès les années septante par le Club de Rome, reprises et affinées depuis, aboutissent à des conclusions qui ne sont pas si éloignées dans la mesure où elles remettent en question la forme contemporaine de notre prospérité basée sur la croissance économique. L'extrapolation de notre développement à l'ensemble du globe débouche sur une impossibilité synonyme de collapse général. Nous sommes donc condamnés à changer d'orientation. Dans le cadre d'une mondialisation de l'économie, l'écologie prendra le pas sur cette dernière.

Quelles sont les mesures d'ordre politique qui s'imposent dans l'immédiat même conçues dans une phase de transition?

● **Reconnaître la dimension morale de la politique.**

Il est surprenant de constater que nous sortons d'une période où la politique n'a jamais ou que très rarement reconnu — est-ce par pudeur ou par commodité? —

qu'elle reposait sur une morale. Or, les problèmes posés par la biogénétique et même l'énergie nucléaire, pour ne prendre que ceux qui viennent immédiatement à l'esprit, font appel massivement à des principes éthiques. Doit-on toujours entreprendre même lorsque les risques inhérents à l'action ne sont pas maîtrisables? A-t-on le droit de profiter des zones de faible résistance pour se débarrasser des déchets produits en choisissant la solution de facilité? Il n'est pas concevable qu'après avoir exploité à notre profit les matières premières des pays du tiers monde, nous leur exportions maintenant nos déchets. De tels rapports de dépendance ne pourront plus avoir cours, de nouvelles valeurs modifieront les courants d'échange dans le monde, c'est bien dans cet esprit que la Convention de Bâle sur les déchets spéciaux a été élaborée.

● **Astreindre les gouvernements à la concertation interministérielle afin de garantir la cohérence des discours, des décisions et des actions.**

De réparatrice, la politique de l'environnement doit devenir inspiratrice. Des politiques comme celle de l'énergie, des transports, de l'agriculture et bien sûr de l'aménagement du territoire ne se conçoivent plus en dehors d'elle. L'opinion publique devient très sensible aux contradictions. Il convient donc désormais de confronter régulièrement les options sectorielles aux exigences de l'écologie. Avant de procéder aux études d'impact, il faut se livrer à un examen de la cohérence globale des décisions au niveau interministériel.

Le 27 septembre dernier à Strasbourg, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a adopté dans le cadre des recommandations adressées au Comité des ministres le principe de la subordination de l'économie de marché aux impératifs écologiques. Le 11 octobre dernier à Bruxelles, dans le cadre de la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement, le document adopté sur la stratégie européenne de conservation contient comme principe relatif à l'agriculture le texte suivant: «Encourager, dans les zones qui s'y prêtent, le retour à des systèmes d'exploitation moins intensifs et intégrer l'agriculture biologique et l'agriculture extensive»; ou encore pour la zone rurale: «Promouvoir le développement intégré des zones rurales en assurant la survie des collecti-

ités villageoises, locales une qualité de vie digne et une prospérité durable par les mesures socio-économiques adéquates, notamment par le soutien public à l'agriculture.»

N'y a-t-il pas quelques dissonances avec les orientations privilégiées dépassées à nos yeux des négociations du GATT? J'ai été quelque peu rassuré et heureux à la nouvelle toute récente que l'Autriche, appuyée en cela par la Communauté, le Canada, la Finlande, la Pologne, le Maroc et la Suisse, invoquait l'environnement pour restreindre les échanges commerciaux.

● **Redéfinir les échelles pertinentes d'action indépendamment du cadre institutionnel préexistant.**

On ne cesse de le répéter, et quelques conventions internationales l'attestent, la pollution ne connaît pas les frontières. Il faut cependant aller plus loin, créer des systèmes de collaboration étroite et concrète basés sur des entités territoriales cohérentes et pertinentes pour l'ac-

La main gauche d'un gouverne- ment ne peut plus ignorer ce que fait sa main droite.

tion. En ce qui concerne la protection des eaux, les commissions ou les agences de bassins hydrologiques doivent être créées sur le plan international européen. A l'instar de la Commission internationale du Rhin, il faut mettre sur pied des organismes similaires pour le Danube, l'Elbe et l'Oder. Les structures politiques et administratives doivent faire preuve d'un esprit d'initiative et de souplesse. On a coutume de considérer les Etats comme des formes d'organisation supérieures; nous le croyons toujours, cependant leur raison d'être ne saurait mettre des entraves à des mesures de sauvetage urgentes.

● **Appliquer les principes solidaires de l'information, de la décentralisation et de la participation.**

Chercher à sensibiliser l'opinion publique afin de rendre plus aisées des mesures contraignantes mais indispensables au maintien de la santé ou, à l'inverse et plus rarement, chercher à apaiser des inquiétudes infondées, assurer l'application du principe de l'information. La lutte contre la pollution à la source concerne les unités de production comme les unités de consommation. La maximisation de la participation passe par la décentralisation. Nous ne manquerons pas de signaler ici les nuances apportées par J. Chesneaux dans le *Monde Diplomatique* à propos de la formule «penser globalement, agir localement». Séduisante, cette formule laisse toutefois supposer une distribution des rôles. On ne peut cependant a priori refuser l'apport d'une pensée élaborée en interaction entre le local et le global. Il faut que l'homme où qu'il se trouve puisse accéder à l'universel par le local. L'écosphère comme l'économie mondiale sont des composantes de l'universel. Il ne faudrait pas que l'écologie conduise à l'avènement d'une nouvelle technocratie et soit source d'aliénation pour l'individu dans son rapport à l'environnement proche ou lointain.

● **Recourir à une nouvelle instrumentation technique, juridique, économique et fiscale.**

Pour cerner de près l'évolution de l'environnement à l'échelle européenne, nous devons disposer de réseaux d'instruments de mesures fournissant des indications comparables et adopter un système de normes si possible identiques pour le continent et définies sans complaisance. Les informations devront être réunies dans un centre européen et la banque de données devra être facilement accessible. Même si l'évocation d'un tel sujet a quelque chose de consternant, un système d'alarme supranational en cas de catastrophe devra être mis au point.

Sur le plan juridique les législations nationales devront intégrer le principe de pollueur-payeur impliquant une estimation de la valeur de l'environnement. Les comptabilités nationales auront à prendre en compte la valeur du capital naturel. L'environnement a un prix qui influencera celui des produits. Enfin la fiscalisation pourra entrer en ligne de compte sous forme de taxe d'orientation afin d'atteindre des objectifs relevant de la protection de l'environnement. ■